



OIAC

Conférence des États parties

Huitième session
20 - 24 octobre 2003

C-8/DG.7
20 octobre 2003
FRANÇAIS
Original : ANGLAIS

**DÉCLARATION LIMINAIRE PRONONCÉE PAR LE DIRECTEUR GÉNÉRAL
À LA HUITIÈME SESSION DE LA CONFÉRENCE DES ÉTATS PARTIES**

Madame la Présidente, Excellences, Mesdames et Messieurs les délégués,

1. Permettez-moi tout d'abord de souhaiter la bienvenue à chacun d'entre vous à la huitième session de la Conférence des États parties, principal organe directeur de l'OIAC.
2. En premier lieu, je me félicite de l'élection de Mme Farida Ariffin, ambassadrice de la Malaisie, à la présidence de la Conférence. Son talent et sa détermination sont connus et ont été amplement mis en évidence au cours de la première Conférence d'examen. Notre nouvelle présidente est le digne successeur de M. Djoudi. Nous lui souhaitons la bienvenue et prenons l'engagement de travailler à ses côtés et de l'aider à s'acquitter de ses fonctions conformément aux objectifs de la Convention.
3. Notre président sortant, M. Noureddine Djoudi, ambassadeur de l'Algérie, avait été appelé à cette charge élevée après une période très difficile pour l'OIAC et je peux affirmer que la Conférence n'aurait pu être dans de meilleures mains pendant cette année car, à plusieurs reprises, son expérience de diplomate chevronné a été nécessaire pour traiter les problèmes liés à la nature de nos travaux et aborder d'autres questions délicates qui ont affecté la vie de l'Organisation.
4. Encouragés par les réalisations d'une année particulièrement intense, nous nous retrouvons pour assister à cette Conférence. L'année 2003 a indubitablement été marquée par notre première Conférence d'examen. Comme nous le savons tous, cette Conférence d'examen a été un succès éclatant qui a permis de consolider et de renforcer les fondations de l'Organisation dans son ensemble. La déclaration politique adoptée par la première Conférence d'examen a confirmé l'engagement solennel et sans réserve de tous les États membres d'interdire les armes chimiques.
5. En même temps, les 134 paragraphes d'un document de synthèse plus détaillé présentent un ensemble de résultats et d'objectifs, dont la décision des États membres d'élaborer deux plans d'action séparés, l'un sur l'universalité et l'autre sur la mise en œuvre de la Convention au niveau national. Des progrès significatifs ont été faits dans ces deux domaines. Nous sommes sur le point d'adopter les deux plans d'action qui doteront l'OIAC dans son ensemble – États membres et Secrétariat technique – d'une feuille de route encore plus détaillée qui nous aidera à atteindre pleinement les objectifs de la Convention.



Vérification

6. Les campagnes de destruction se poursuivent à un rythme soutenu. Au 1^{er} octobre 2003, plus de 11,3 % des stocks déclarés avaient été détruits. Depuis la première Conférence d'examen, de nouvelles installations de destruction ont été mises en service en Fédération de Russie et aux États-Unis d'Amérique. Les installations de destruction d'armes chimiques de Gorny, d'Aberdeen et d'Anniston fonctionnent déjà. D'autres installations en sont aux derniers stades de la construction ou de la mise en place de systèmes, comme les installations de Newport, Pine Bluff et Umatilla aux États-Unis. Les installations de destruction en Inde et dans un État partie ont poursuivi leurs activités conformément au calendrier. Nous attendons les plans de destruction du cinquième État détenteur.
7. La Convention fait obligation aux États parties de détruire 45 % de leurs stocks d'armes chimiques de la catégorie 1 avant le 29 avril 2004. En dépit de tous les progrès enregistrés et de l'affectation de ressources humaines, techniques et financières importantes, les États-Unis et un État partie ont rencontré des difficultés opérationnelles et ont soumis une demande de prorogation de ce délai. En outre, une décision reste à prendre sur la demande de prorogation présentée par la Fédération de Russie. Nous sommes assurés de la détermination de tous les États parties détenteurs à s'acquitter de leurs obligations conformément aux conditions et aux échéanciers fixés par la Convention. Nous les encourageons à redoubler d'efforts et à veiller à respecter leurs principales obligations.
8. En ce qui concerne la vérification de l'industrie, je souhaite me référer à ma note EC-34/DG.11 du 4 septembre 2003 par laquelle je faisais connaître mon intention d'augmenter le nombre des inspections prescrites par l'Article VI, qui passeront de 132 à 150 cette année. J'ai formulé ma proposition en respectant scrupuleusement la répartition et les montants de référence proportionnels des diverses catégories d'inspection inscrites au budget-programme de 2003. Cette proposition a été rendue possible en raison du nombre plus faible que prévu d'inspections au titre des Articles IV et V et grâce aux économies réalisées au moyen d'une gestion prudente. Ce dernier point constitue une réponse positive au désir souvent exprimé par les États membres que le Secrétariat produise plus tout en dépensant moins et fonctionne de façon rationnelle. Je souhaite que la Conférence soit en mesure d'approuver ma proposition, car des décisions doivent être prises rapidement si nous devons effectuer ces inspections supplémentaires.
9. L'industrie chimique n'est pas seulement l'objet de nos mesures de vérification, elle est également un partenaire indispensable pour la mise en œuvre de la Convention. Sachant que cette Convention ne peut exister sans la participation active de l'industrie, nous apprécions les initiatives qu'elle prend à l'appui de la Convention, comme le programme d'engagement de progrès qui met en évidence la façon dont l'industrie chimique oeuvre pour garantir que ses produits – essentiels à la vie et aux techniques de fabrication modernes – sont employés de façon judicieuse. Récemment, l'International Council of Chemical Associations a rendu public un appel à l'application totale et efficace des impératifs de la Convention, dont il faut se féliciter. Il est certain qu'un tel partenariat actif entre l'OIAC et l'industrie se poursuivra et se

renforcera lorsqu'un caractère prioritaire plus pressant sera accordé aux objectifs de non-prolifération de la Convention et que la destruction des armes chimiques existantes s'approchera de son terme.

Coopération internationale et assistance

10. En ce qui concerne la coopération internationale et l'assistance, nous avons fait, cette année, des progrès notables dans la mise en œuvre de plusieurs programmes. L'année dernière, je me suis engagé devant la septième session de la Conférence à obtenir des fonds supplémentaires à hauteur de 450 000 euros, destinés à financer les programmes de coopération internationale et d'assistance. J'ai l'honneur de vous informer que nous avons effectivement réuni les fonds supplémentaires nécessaires qui ont été alloués à d'importants projets dans ce domaine au cours de l'année. Grâce à ces fonds, nous avons été en mesure d'accroître la portée et l'efficacité de notre programme et j'estime qu'il serait souhaitable d'incorporer ces fonds supplémentaires dans le budget de référence ordinaire de l'Organisation.
11. Cette année, le Programme des scientifiques associés de l'OIAC a été élargi de façon à doubler le nombre de ses participants par rapport à l'an dernier. Cette mesure nous a posé des défis supplémentaires et a accru les difficultés pratiques, mais je constate que, grâce aux efforts de notre personnel et à la coopération des États membres et de leurs institutions, y compris des diverses associations de l'industrie chimique, cette activité phare de l'Organisation a de nouveau été couronnée de succès. Nous sommes sensibles à la participation indispensable des sociétés chimiques à ce programme et souhaitons qu'à l'avenir un plus grand nombre d'États membres et d'industries chimiques y participent.
12. Le soutien à la mise en œuvre de la Convention continue d'enregistrer des progrès. La mise au point du plan d'action pour la mise en œuvre de la Convention au niveau national, dont je parlerai dans le détail plus tard, nous aidera également à circonscrire au mieux nos efforts et nos ressources. La cinquième réunion annuelle des autorités nationales, qui vient de se terminer, a rassemblé plus de 110 représentants de 72 autorités nationales. Les cours de formation nationaux se déroulent également selon les plans établis et j'ai l'honneur de confirmer que le deuxième atelier sur la mise en œuvre des obligations découlant de l'Article VI aura lieu avant la fin de l'année.
13. En ce qui concerne l'assistance et la protection contre les armes chimiques, l'année 2003 restera dans les annales en raison du nombre sans précédent de demandes d'États parties qui se sont prévalus des dispositions de l'Article X. Poussés par la crise en Iraq, la plupart des pays de la région ont demandé des conseils d'experts et une formation conformément aux dispositions du paragraphe 5 de l'Article X. Des cours sur le renforcement des capacités nationales ont donc été dispensés en Arabie saoudite, en République islamique d'Iran, au Koweït et au Qatar ou des visites ont été effectuées dans ces pays. Ces projets déboucheront à long terme sur des modules dont l'objectif sera d'aider les États membres à acquérir les capacités de protection dont ils ont besoin. En parallèle, les cours réguliers sur le renforcement des capacités nationales se sont poursuivis au cours de l'année.

Universalité de la Convention

14. J'ai l'honneur d'annoncer une très bonne nouvelle et un chiffre remarquable : au cours des 12 derniers mois, l'Organisation s'est enrichie, en moyenne, d'un nouveau membre tous les mois et compte maintenant 157 États membres. La Convention s'applique maintenant à la totalité de l'Europe. En Amérique latine et dans les Caraïbes, le Guatemala et Saint-Vincent-et-les-Grenadines sont les États parties les plus récents. En Afrique, Sao Tomé-et-Principe a adhéré à la Convention le mois dernier et le Cap-Vert il y a deux semaines. L'Asie et les îles du Pacifique ont également été le théâtre de succès notables; l'Afghanistan, le Kirghizistan, les Palaos, le Samoa, la Thaïlande, le Timor-Leste et les Tonga ont adhéré à l'OIAC au cours des 12 derniers mois. Il est essentiel de maintenir cet élan et, à cet égard, j'espère que le plan d'action pour l'universalité adopté par le Conseil exécutif permettra de gonfler encore plus les rangs de l'Organisation.
15. Une mobilisation est nécessaire pour encourager les États non parties à adhérer à la Convention. Nous sommes pleinement conscients que des facteurs plus larges de sécurité peuvent être à l'origine de la réticence actuelle de certains États non parties à adhérer à la Convention. En particulier, la non-adhésion de la Corée du Nord et de pays du Moyen-Orient soulève une interrogation sur notre capacité à fournir une garantie appropriée contre un type mortel d'armes de destruction massive dans ces régions. Mais nous n'abandonnerons pas la partie : nous sommes convaincus que, même dans les zones de tension, les États non parties devraient prendre conscience qu'il est hors de question d'utiliser des armes chimiques et que la communauté internationale n'en légitimera jamais l'emploi, même en cas d'exercice du droit de légitime défense. Personne ne peut miser sur la compréhension bienveillante d'une attitude ambivalente à l'égard des armes chimiques qui ont été condamnées par la communauté internationale.
16. Tout en œuvrant à l'accroissement du nombre de nos membres, nous renforçons également nos relations avec les organisations régionales dans le cadre d'une stratégie générale des relations extérieures, qui tient compte de l'importance des partenariats, de la constitution de réseaux et des synergies avec les efforts des organisations apparentées dans le monde dont la présence et l'influence sont bien établies. Depuis la septième session de la Conférence, nos liens avec l'Union africaine se sont resserrés. Ma présence au Sommet de l'Union africaine qui a eu lieu à Maputo en début d'année a été suivie d'actions plus ciblées qui seront engagées sous peu avec le Secrétariat de la Commission de l'Union africaine nouvellement élue. Dans le même esprit, nous sommes également en contact avec la Ligue des États arabes, l'Organisation des États des Caraïbes orientales et le Forum des îles du Pacifique. Je remarque également que nous avons récemment assisté à une réunion de l'Organisation des États américains sur des questions liées au terrorisme international et que nous œuvrons au renforcement de nos relations avec l'Organisation des Nations Unies où, il y a quelques jours, j'ai prononcé une allocution devant la première Commission. Les consultations avec le Secrétariat technique provisoire de l'Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires se poursuivent afin de conclure un accord de coopération entre les secrétariats des deux organisations.
17. Dans quelques jours, j'assisterai à la conférence générale annuelle de l'Organisation pour l'interdiction des armes nucléaires en Amérique latine et aux Caraïbes, qui aura

lieu à La Havane. Cette invitation vient à un moment où les efforts visant à empêcher la prolifération des armes de destruction massive nécessitent la mobilisation de toutes les parties intéressées aux niveaux mondial et régional.

18. J'estime que tous ces efforts et toutes ces initiatives indiquent clairement que l'OIAC est activement engagée sur tous les fronts où la sécurité internationale doit être encouragée et défendue. Avec les fonctionnaires du Secrétariat, nous allons poursuivre ces efforts qui, de toute évidence, ne sauraient que venir à l'appui des mesures individuelles ou collectives prises par les États membres. L'ensemble de ces efforts permettra de faire des progrès décisifs vers l'universalité de la Convention.
19. Enfin, je souhaite exprimer ma profonde gratitude au Gouvernement japonais pour la visite très fructueuse que j'ai effectuée dans ce pays au début du mois. Le soutien du Japon, l'une des principales parties prenantes de l'OIAC, est essentiel au succès de la Convention. À Tokyo, nous avons reçu des expressions d'encouragement et d'engagement de la part du Ministre des affaires étrangères, M. Kawaguchi, et du Gouvernement japonais dans son ensemble, auxquelles nous sommes attachés et que nous apprécions.

Application nationale de la Convention

20. La mise en œuvre de la Convention au niveau national continue d'être l'une des clés de la réussite de la Convention. En dépit des progrès faits dans certains domaines, nous sommes toujours en retard sur le plan d'une application probante de la Convention au niveau national. Moins de 40 % des États membres ont mis en place la législation requise et cet état de fait ne peut nous laisser indifférents.
21. L'élaboration du plan d'action concernant la mise en œuvre des obligations au titre de l'Article VII est achevée. Grâce à l'application de ce plan, nous serons mieux préparés à aider les États parties à s'acquitter des obligations qui leur incombent en matière d'application nationale. Il s'agit d'un effort conjoint du Secrétariat et des États parties, vu qu'ils seront appelés, selon leurs compétences respectives, à apporter une assistance à d'autres États parties dans toute une série de domaines liés à la mise en œuvre.
22. Le travail des autorités nationales est, à cet égard, fondamental pour la réussite de cette stratégie, qui fait obligation à chaque État partie d'adopter un minimum de mesures administratives et de promulguer une législation, y compris pénale comme l'exige la Convention. À ce propos, permettez-moi de vous rappeler que, depuis quelque temps déjà, le Secrétariat assiste les États parties qui ont besoin d'aide en ce qui concerne leur législation nationale d'application. Cette assistance est apportée au moyen du recueil de données et de la diffusion de divers types de renseignements. Nous poursuivrons notre action dans ce domaine, notamment, en appuyant le réseau de juristes qui, cette année, a été étendu à l'ensemble des cinq régions.

Budget-programme de l'OIAC

23. Des consultations sur le budget se poursuivent sur plusieurs plans et à des degrés d'intensité différents depuis plusieurs mois. Il est maintenant temps que la Conférence prenne une décision finale. À mon avis, la proposition de budget pour 2004 représente

une juste appréciation des besoins financiers découlant des objectifs et des priorités des programmes fixés par les États membres. Il importe de rappeler que l'augmentation par rapport au budget approuvé de 2003 résulte principalement d'augmentations automatiques et réglementaires ainsi que des coûts de renouvellement du personnel, qui procèdent de la décision de la Conférence relative à l'application de la politique de la durée de service. Les délégations ont demandé des informations détaillées sur les dépenses et les lignes budgétaires, qui leur ont été fournies tout au long du processus de consultations. Sachant que, pour nombre d'États, un budget d'un montant plus faible serait plus acceptable, j'ai proposé en septembre dernier de gérer le programme à un niveau budgétaire de 1 % au-dessous de ma proposition initiale (EC34/DG.14 du 19 septembre 2003). Par cette proposition révisée, je me suis engagé à faire de plus grandes économies dans les activités non essentielles et à fournir les fonds additionnels nécessaires aux programmes de coopération internationale et d'assistance. Je suis conscient que, pour atteindre cet objectif, je devrai exiger de la souplesse et une gestion serrée du budget, et que la réduction de 1 % proposée ne sera pas facile à réaliser.

24. Dans une note complémentaire sur les questions budgétaires (EC-M-23/DG.1 du 14 octobre 2003), j'ai indiqué que j'entendais parvenir à ces réductions en réalisant des économies d'exploitation dans des domaines tels que l'assurance, les consultants, les voyages, le programme d'inspecteurs "à la demande" ainsi qu'en assurant la compatibilité avec le système commun de l'Organisation des Nations Unies. Pour ce qui est de l'assurance, je me dois d'indiquer également que nous avons maintenant reçu le projet de rapport du consultant sur l'assurance décès et invalidité non liée au service. Le rapport confirme qu'il s'agit d'une question complexe, mais qu'il existe des possibilités de changement, à partir de 2004. Nous les examinons et en rendrons compte le moment venu.
25. Dans le document EC-M-23/DG.1, j'ai montré les conséquences de réductions supplémentaires du budget. Si elles devaient être appliquées, il est évident que nous entrerions dans une zone à risque et qu'en tant que directeur exécutif, je ne serais pas prêt à assurer la réalisation des programmes et des économies aux niveaux proposés. Dans cette note, j'ai présenté divers scénarios qui mettent en évidence la manière dont il serait possible d'effectuer des réductions progressives par rapport à ma proposition.
26. Mais il ne s'agit que d'options générales. Le choix politique appartient maintenant aux États membres. Je ne peux que former l'espoir que la décision, quelle qu'elle soit, confirmera l'appui déclaré par les États membres pour la mission de l'OIAC. Au final, nous travaillerons avec le budget que vous nous allouerez.
27. Il me faut également souligner que la taille du budget pour 2004 n'est pas le seul problème auquel nous sommes confrontés. Un autre problème, aussi sérieux, vient de ce que nous n'avons pas réussi à résoudre la question des recettes excédentaires et de la réception tardive des recettes au titre des Articles IV et V—problèmes qui continuent d'avoir des conséquences néfastes sur l'exécution effective des programmes. J'aborde ces questions dans deux projets de décision, qui ont été soumis à votre approbation. L'un relatif au gel de la répartition de l'excédent de trésorerie de 2001 fait suite à la recommandation antérieure du Conseil exécutif, selon laquelle la Conférence pourrait envisager de m'autoriser à utiliser tout excédent de trésorerie pour financer la décision relative à la politique de la durée de service que nous avons

commencé à mettre en oeuvre bien que les ressources pour couvrir les coûts de cessation de service et de recrutement fassent défaut.

28. Parallèlement, vous êtes bien conscients que l'OIAC se heurte à des difficultés financières récurrentes dues aux retards imprévus dans les activités de destruction d'armes chimiques ainsi que dans le versement des quotes-parts et des remboursements au titre des Articles IV et V. Si la situation s'est légèrement améliorée au cours de l'année dernière, il reste de sérieux problèmes financiers et budgétaires qu'il nous faudra résoudre si nous voulons éviter des perturbations de nos programmes. C'est la raison qui sous-tend la proposition de décision sur la réception tardive des recettes au titre des Articles IV et V, qui vise à établir un fonds de stabilisation des programmes en vue de prévenir d'aussi graves perturbations à l'avenir.
29. Je vous appelle à prendre les décisions qui s'imposent sur ces deux questions, ce qui nous permettrait d'aller de l'avant et fournirait, par la même occasion, une base plus rationnelle et durable aux futures consultations budgétaires et à la gestion des programmes.
30. Dans le même ordre d'idées, il est de mon devoir de signaler à votre attention que le règlement des quotes-parts est plus lent cette année que l'année dernière. Jusqu'à présent, nous n'avons recouvré que 94 % des quotes-parts au lieu de 97 % l'année précédente. Au 30 septembre, 3,6 millions d'euros restaient dus au titre des quotes-parts. J'appelle également tous les États membres à s'acquitter, dès le début de l'année, de l'intégralité de leur quote-part pour 2004, de même pour les années suivantes.
31. Il convient aussi que je vous informe que les préparatifs en vue de l'introduction de la budgétisation axée sur les résultats en 2005 avancent à bon train, comme en a témoigné très récemment la visite des consultants sur cette question au début du mois. Cependant, beaucoup reste à faire et nous devons veiller à ce que le Secrétariat et les États membres continuent de coopérer étroitement sur cette question.

Politique de la durée de service

32. L'action du Bureau des ressources humaines du Secrétariat s'est principalement concentrée sur l'entrée en vigueur de la politique de la durée de service. En application des décisions pertinentes de la Conférence, nous avons commencé à la mettre en oeuvre au cours de l'année et, en conséquence, nombre de membres du personnel ont déjà reçu des avis de non-renouvellement. Parallèlement, des procédures de recrutement ont été lancées. L'Organisation se prépare à sa première rotation effective de personnel.
33. Cela ne sera certainement pas un processus facile. Les membres sortants du personnel se sentent personnellement visés et il faut s'attendre à des recours judiciaires. D'ailleurs, au sein du Secrétariat, la Commission de recours s'est déjà prononcée sur les premières affaires liées à la politique de la durée de service en me demandant formellement de suspendre toute action relative aux décisions de ne pas proroger les contrats fondées sur la politique de la durée de service, jusqu'à ce que ces affaires aient été examinées et jugées par le Tribunal administratif de l'Organisation internationale du travail. Évidemment, je ne saurais surseoir à l'application de la

politique de la durée de service à moins que les États membres ne modifient la décision qu'ils ont prise en mai dernier. En qualité de Directeur général, je ne peux agir que sur la base du mandat des organes directeurs de l'OIAC.

34. Nous sommes tous conscients de la dimension humaine et des aspects opérationnels, légaux et financiers de la politique de la durée de service. Pour citer un exemple, la Division de la vérification nous informe que, selon ses estimations, il y aura une baisse d'efficacité de près de 11 % dans les activités de vérification, du fait des changements de personnel à venir. La situation est donc complexe, mais nous nous employons sur divers plans à la rendre gérable. L'introduction d'un programme d'inspecteurs "à la demande" que j'ai mentionné plus haut, l'application de mesures d'économies en matière de vérification des activités de démilitarisation et les tentatives visant à réduire le temps pendant lequel les postes restent vacants sont des domaines dans lesquels nous intervenons pour résoudre cette équation.
35. Nous sommes confrontés à une opération de grande ampleur dans le domaine des ressources humaines, qui exige, à la fois, une gestion prudente et la contribution des États membres sur divers plans. Par exemple, les États membres pourraient se joindre à nous pour procéder à une évaluation approfondie en 2004 de la manière dont la première phase de la politique de la durée de service a été conduite.
36. Le Service des ressources humaines extrêmement réduit du Secrétariat est aujourd'hui sollicité à l'excès pour répondre aux exigences liées à la décision relative à la politique de la durée de service. Malgré cela, j'ai demandé à ce Service d'envisager un système d'appui à la transition destiné aux membres du personnel qui quittent l'Organisation. Un tel mécanisme de réinsertion externe est fondamental pour la période transitoire allant jusqu'à 2006, année après laquelle une plus grande stabilité et prévisibilité seront possibles. La priorité aujourd'hui est d'apporter un soutien approprié aux membres du personnel dont les contrats n'ont pas été renouvelés en 2003 et à ceux qui ne recevront pas d'offre de renouvellement en 2004. En vue d'assurer la continuité du fonctionnement effectif, le Service des ressources humaines a déjà commencé à pourvoir aux vacances de postes générées en 2003 et la planification pour l'année suivante s'est engagée.
37. Le fait est qu'il faudra financer ces initiatives pour lesquelles il faudra, à la fois, faire appel à des prestataires extérieurs et accroître la gamme de services fournis par le Service interne des ressources humaines.
38. Lorsque l'on est enfin parvenu à la décision sur la politique de la durée de service, après de longues et pénibles négociations, certains l'ont qualifiée d'historique. Seul le temps nous dira si cet adjectif était justifié. Toutefois, j'espère que vous reconnaîtrez qu'une décision aussi fondamentale pour la vie de l'Organisation a été prise sans imputation préalable des fonds nécessaires pour couvrir les indemnités de départ, les frais de recrutement et la mise en place du mécanisme requis de réinsertion externe auquel je viens d'alluder. Quelle qu'en soit la raison, c'est la situation dans laquelle nous sommes et il convient maintenant de prendre un certain nombre de mesures pratiques. J'ai mentionné plus haut les projets de décision qu'il est demandé à la Conférence d'adopter en vue de financer la mise en oeuvre de la politique de la durée de service.

39. L'Organisation continue d'avancer. À mesure que nous aplanissons une série d'obstacles, d'autres surgissent. Chemin faisant, de nouveaux talents nous rejoignent alors que des amis et des collègues chers nous quittent. Cela fait partie intégrante de l'évolution normale d'une institution telle que la nôtre. Nous sommes une organisation n'offrant pas de perspective de carrière et la politique de la durée de service nous fait obligation de ne pas renouveler les contrats de nombreux membres du personnel qui ont contribué à l'établissement et au développement d'une nouvelle organisation internationale. Il serait impossible de citer le nom de tous ceux qui nous quittent, mais je tiens à dire à quel point j'apprécie ce qu'ils ont fait pour l'OIAC.
40. Par la même occasion, je tiens à rendre un hommage particulier à l'un de nos directeurs, M. Serguei Batsanov, qui m'a fait savoir qu'il quitterait l'Organisation dans quelques mois. Serguei est l'un des piliers du Secrétariat à la création duquel il a tant contribué. Il est difficile d'imaginer un important domaine d'activité de l'OIAC auquel il n'a pas apporté le bénéfice de son expérience et de sa créativité. Sa contribution, au fil des années, n'a pas de prix. Récemment, je l'ai chargé de m'aider à envisager les contributions que l'OIAC peut apporter à la lutte contre le terrorisme international et, grâce à lui, la voix de l'OIAC se fait de plus en plus entendre dans des organes comme le Comité contre le terrorisme de l'Organisation des Nations Unies. On se souviendra aussi de ses efforts en faveur de l'adhésion universelle. La récente adhésion d'importants pays d'Asie centrale tels que le Kirghizistan et l'Afghanistan doit beaucoup aux efforts inlassables de M. Batsanov. Par une diplomatie discrète et des initiatives concrètes, il a aidé le Secrétariat sur de nombreux plans. Je sais qu'il continuera de servir la cause de la sécurité internationale, quelles que soient les fonctions qu'il assumera à l'avenir. Je suis convaincu que vous vous joindrez à moi et à l'ensemble du Secrétariat pour exprimer notre gratitude à M. Batsanov pour tout ce qu'il a fait pour l'OIAC. C'est un homme jeune, d'une compétence exceptionnelle, et je suis certain que de vastes possibilités s'ouvriront à lui dans cette nouvelle phase de sa carrière.

Mesdames et messieurs, cher amis et collègues,

41. Notre programme est chargé, vos décisions et vos orientations sont nécessaires. Je vous souhaite à tous une Conférence très productive.

Merci.

--- 0 ---